



Assurance de la sécurité des ponts de la Voie Maritime

CORNWALL (26 mars 2024) – Nos pensées vont à toutes les personnes touchées par le tragique incident de Baltimore survenu ce mardi 26 mars 2024, après qu'un porte-conteneurs ait percuté un pont situé dans cette ville.

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (CGVMSL) tient à rassurer le public et les parties intéressées que la conception des ponts et les solides protections physiques protègent toutes les structures le long du corridor maritime. En exerçant une vigilance opérationnelle 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sur le trafic maritime et automobile, la CGVMSL assure des passages sûrs, sécurisés et efficaces pour le public et le trafic maritime.

La sécurité est au cœur de nos valeurs à la Voie maritime et nos meilleures pratiques de gestion des risques guident nos opérations.

Nos pensées vont aux personnes touchées par l'incident de Baltimore.

À propos de la Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent.

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent a été créée en 1998 à titre de société sans but lucratif par le gouvernement du Canada, par les utilisateurs de la Voie Maritime et par d'autres intervenants clés. En vertu de la Loi maritime du Canada, la Corporation est responsable des actifs canadiens de la Voie Maritime du Saint-Laurent, qui demeurent la propriété du gouvernement du Canada dans le cadre d'une entente à long terme avec Transports Canada.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Sam Pane

Relations gouvernementales et communautaires

289-808-4896.

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent